

## LIGNES DIRECTRICES POUR LES CAMPAGNES

### **Objectif des présentes lignes directrices**

Les lignes directrices suivantes visent à fournir aux candidates et aux Organisations membres des paramètres clairs dans le cadre desquels elles peuvent travailler pour soutenir la nomination d'une candidate.

Toutes les parties sont tenues de respecter ces lignes directrices afin de garantir un processus transparent, équitable et éthique au cours de la période précédant l'élection. Si le comité des nominations a connaissance d'une violation potentielle des lignes directrices relatives aux campagnes électorales, qu'elle soit intentionnelle ou non, il prendra contact avec la candidate ou l'Organisation membre pour en discuter avec eux.

### **Conduite de la campagne**

Les candidates doivent montrer l'exemple en tant que futurs dirigeants de notre Mouvement, en maintenant un environnement sûr et respectueux, guidé par notre promesse et notre loi sur les guides. Chaque candidate aura une chance égale d'être élu, ce qui garantira l'équité et l'intégrité du processus. Ensemble, fixons la norme en matière de leadership, de respect et d'unité.

La promotion d'une candidature sera toujours menée avec dignité et modération. Conformément aux valeurs et aux principes du Guidisme et du Scoutisme féminin, nous décourageons fortement les campagnes agressives et/ou négatives, y compris les activités ou les comportements visant à critiquer ou à saper une autre candidate. Les candidates (et/ou une Organisation membre en leur nom) doivent maintenir une atmosphère de compétition amicale. Soyez conscient que les différentes cultures perçoivent la campagne de manière différente.

### **Promotion de la candidature**

Les candidates deviennent officiellement « candidates » une fois qu'elles ont suivi le processus de nomination et que la présidente du comité des nominations leur a écrit, ainsi qu'à leur Organisation membre, pour confirmer qu'elles sont en mesure de poursuivre le processus en tant que candidates. Les noms et informations des personnes dont la candidature a été confirmée seront ensuite communiqués aux Organisations membres. À ce stade, les candidates peuvent commencer à faire campagne. Jusqu'à cette date, aucune campagne active ne doit avoir lieu et les candidates doivent faire preuve de discrétion quant à leur nomination.

Dans la période précédant la conférence, l'AMGE organisera des occasions pour les Organisations membres de faire connaissance avec les candidates, par exemple par la production d'un livret électoral et par une (des) session(s) de 'rencontre avec la candidate'.

Une fois la liste des candidates communiquée aux Organisations membres, tous les candidates (et/ou une Organisation membre en leur nom) peuvent également créer leurs propres opportunités pour que les Organisations membres les connaissent, y compris, mais sans s'y limiter :

- Lors d'événements en ligne ou en face à face avant la Conférence mondiale/régionale.
- Avec une page web, un flyer numérique, un signet, une courte vidéo, un blog ou des messages sur les médias sociaux.
- Des titres d'appel à des messages électroniques provenant de leur adresse électronique personnelle (*note : les candidates qui se trouvent avoir une adresse électronique de l'AMGE ne doivent pas l'utiliser pour faire campagne*).

### **Participation à des événements pendant la période de candidature**

Si les candidates ont l'occasion de participer à un autre événement, en personne ou en ligne, avant la conférence, elles doivent être conscients que, bien qu'il s'agisse d'une excellente occasion pour les organisations membres de les connaître et de les voir en action, c'est l'objectif de l'événement qui doit être au centre des préoccupations, et non leur candidature. Les candidates sont encouragées à mettre en pratique leur mentalité de leader, en laissant parler leur personnalité, leur participation, leur engagement et leur efficacité lors de l'événement, plutôt que de faire activement campagne.

### **Remplir ses fonctions actuelles**

Si une candidate occupe un poste/rôle existant au sein de l'AMGE ou de son Organisation membre, elle est libre de continuer à jouer ce rôle et à assumer ses responsabilités pendant sa période de candidature.

### **Dons**

Les candidates (et/ou une Organisation membre en leur nom) ne peuvent pas offrir de cadeaux, que ce soit lors de la conférence ou de tout autre événement. Cela permet de s'assurer que personne n'est avantagé ou désavantagé par une position financière et de minimiser le risque que les cadeaux soient perçus comme une incitation à agir d'une certaine manière ou qu'ils créent un sentiment d'obligation. Cette définition des cadeaux inclut les cadeaux en nature tels que l'échange ou la promesse de services ou de faveurs.

### **Ressources pour la campagne**

Reconnaissant que certaines Organisations membres disposent de plus de ressources que d'autres, les Organisations membres peuvent mettre leurs ressources à la disposition de tout candidate pour planifier, concevoir, créer et/ou diffuser du matériel lié à la candidature.

## Utilisation des logos et de la marque

Les candidates peuvent utiliser le logo de leur Organisation membre dans leur matériel de campagne s'ils ont l'autorisation de leur Organisation membre. Les candidates ne doivent pas utiliser le logo de l'AMGE dans leur matériel de campagne. Cela permettra d'éviter tout malentendu, par exemple si l'AMGE est perçue comme soutenant une candidate particulier.

## L'uniforme

Pendant la campagne, tous les candidates doivent porter soit leurs vêtements personnels, soit l'uniforme de leur Organisation membre et ne doivent pas porter l'uniforme de l'AMGE. Ceci inclut, mais n'est pas limité à :

- lors de toute session de « rencontre avec la candidate » (y compris celles organisées par l'AMGE, la candidate ou par un MO au nom de la candidate).
- lors d'un discours de campagne lors d'un événement (y compris ceux organisés par l'AMGE, la candidate ou par un MO).
- sur leur photo de profil de la brochure électorale produite par l'AMGE.
- dans toute photo de profil ou matériel qu'ils produisent pour leur campagne. Toutefois, dans cette situation, les candidates peuvent partager des photographies ou des vidéos d'elles-mêmes portant l'uniforme de l'AMGE, mais uniquement si elles sont utilisées pour présenter un exemple particulier de leurs compétences et de leur expérience, et de tels cas doivent rester proportionnels. Par exemple, un membre actuel du Comité régional qui se présente pour un second mandat peut utiliser des exemples de son rôle actuel, même s'il porte l'uniforme de l'AMGE, pour démontrer ses compétences et son expérience. Un autre exemple pourrait être celui d'une candidate qui a agi en tant que championne mondiale du plaidoyer et qui souhaite partager des photos d'elle représentant l'AMGE lors d'un événement international de plaidoyer.

## Clauses de non-responsabilité

Toutes les vidéos doivent porter le texte suivant dans au moins une des langues officielles de l'AMGE utilisées dans la Région : 'Cette vidéo représente les opinions personnelles de la candidate'. Étant donné que l'AMGE n'examinera ni n'approuvera les vidéos des candidates, il est important d'indiquer clairement que la vidéo reflète les opinions personnelles de la candidate et non celles de l'AMGE.

## Révision et diffusion des présentes lignes directrices

Les présentes lignes directrices sont révisées et mises à jour à intervalles réguliers par le Comité des candidatures ; veuillez donc vérifier que vous utilisez la version la plus récente des lignes directrices.

Les lignes directrices pour la campagne seront communiquées à tous les candidates et Organisations membres par le biais de la lettre de confirmation de candidature, du livret

d'élection, du dossier d'information du candidate et seront disponibles sur la page Campfire de la Conférence mondiale/régionale.

### Questions

Les présentes lignes directrices relatives à la campagne ne sont pas exhaustives. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'éclaircissements supplémentaires, veuillez contacter le comité des candidatures en envoyant un courriel à [governance@wagggs.org](mailto:governance@wagggs.org)